



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2005/L.35
5 août 2005

Original: FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-septième session
Point 4 de l'ordre du jour

DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

**M. Bengoa, M. Bossuyt, M^{me} Chung, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc,
M^{me} O'Connor et M. Sattar: projet de résolution**

2005/... Forum social

La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme,

Rappelant la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'indivisibilité,
l'interdépendance et le caractère indissociable des droits économiques, sociaux et culturels
et des droits civils et politiques,

Rappelant également les rapports et études sur la réalisation des droits économiques,
sociaux et culturels présentés par plusieurs rapporteurs spéciaux à la Sous-Commission et à la
Commission des droits de l'homme, en particulier ceux qui ont été présentés par Danilo Türk,
Asbjørn Eide, Mustapha Mehedi, Leandro Despouy, El-Hadji Guissé, Joseph Oloka-Onyango,
Deepika Udagama, David Weissbrodt et José Bengoa,

Rappelant en outre la décision 2001/103 du 25 avril 2001 de la Commission des droits de l'homme autorisant la Sous-Commission à organiser le Forum social, la décision 2003/107 du 22 avril 2003 de la Commission recommandant au Conseil économique et social d'autoriser la Sous-Commission à tenir à Genève un forum intersessions annuel des droits économiques, sociaux et culturels, qui s'appellera «Forum social», et la décision 2003/264 du Conseil économique et social du 23 juillet 2003,

Considérant la féminisation croissante de la pauvreté et le fait que les femmes sont les principaux acteurs dans les organisations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale,

Consciente que la réduction de la pauvreté et l'élimination de l'extrême pauvreté demeurent un impératif éthique et moral de l'humanité, fondé sur le respect de la dignité humaine, et prenant note du rapport du Président-Rapporteur du troisième Forum social tenu les 21 et 22 juillet 2005, dont le thème central était «Pauvreté et croissance économique: un défi pour les droits de l'homme»,

1. *Exprime sa satisfaction* de la tenue du troisième Forum social, les 21 et 22 juillet 2005, et se félicite du rapport du Président-Rapporteur (E/CN.4/Sub.2/2005/21);
2. *Souligne tout particulièrement* la contribution significative à la réflexion apportée par les personnes ayant l'expérience de l'extrême pauvreté et des personnes qui vivent et travaillent au quotidien à leurs côtés;
3. *Prend note avec satisfaction* des conclusions et recommandations du Forum social de 2005 et du caractère novateur de nombre d'entre elles et exhorte les États, les organisations internationales, en particulier celles qui, de par leur mandat, sont concernées par l'élimination de la pauvreté, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, les syndicats et autres acteurs concernés à en tenir compte dans la conception et la mise en œuvre des programmes et stratégies d'élimination de la pauvreté;
4. *Réaffirme* le caractère unique au sein des Nations Unies du Forum social qui permet un dialogue et un échange entre les représentants des personnes vivant dans la pauvreté, les États Membres, la société civile et les organisations intergouvernementales, et souligne que la réforme actuelle des Nations Unies devrait tenir compte de la contribution du Forum social comme

espace de dialogue qui n'existe nulle part ailleurs dans le système des droits de l'homme des Nations Unies;

5. *Réaffirme également* sa décision que le Forum social se tiendra tous les ans et aura pour mandat celui établi dans les précédentes résolutions de la Sous-Commission et décide que le prochain forum social se tiendra en 2006 à Genève, à des dates qui permettront la participation des membres de la Sous-Commission et d'un éventail le plus large possible d'autres parties prenantes, qu'il aura pour thème «Lutte contre la pauvreté et droit à la participation: le rôle des femmes» et qu'il s'inscrira dans le cadre de la préparation du bilan de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006);

6. *Invite de nouveau* à participer et à contribuer au Forum social les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ainsi que des organisations non gouvernementales extérieures à Genève, en particulier de nouveaux acteurs tels que les petits groupes et associations rurales et urbaines du Nord et du Sud, les comités d'action contre la misère, les associations de paysans et d'agriculteurs et leurs fédérations nationales et internationales, les organisations bénévoles, les associations de jeunes, les organisations communautaires, les syndicats et associations de travailleurs, des représentants du secteur privé, les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, les commissions économiques régionales, les organisations intergouvernementales, en particulier la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, les banques régionales, les institutions financières et les organismes de développement internationaux;

7. *Demande* au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de rechercher des moyens efficaces d'assurer des consultations et la participation la plus large possible au Forum social, notamment en instaurant des partenariats avec les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les organisations internationales;

8. *Prie* Madame Chin-sung Chung d'établir un document de travail sur le thème «Les défis de la participation des femmes dans les politiques et les stratégies de lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté» et de le soumettre pour examen au Forum social de 2006;

9. *Invite* la Présidente du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à participer à la prochaine session du Forum social et à faire une présentation sur le thème retenu pour la session de 2006;

10. *Invite* le Forum social à présenter à la Sous-Commission, à sa cinquante-huitième session, un rapport distinct contenant un résumé complet et détaillé des débats, ainsi que le texte des recommandations et des projets de résolution;

11. *Prie* le Secrétaire général d'adopter les mesures voulues pour diffuser des renseignements sur le Forum social, d'inviter les personnes et organisations pertinentes au Forum social et de prendre toutes les mesures pratiques nécessaires au succès de cette initiative.
